

**HOLOSFIND (ALHOL) : Les raisons de la suspension temporaire de la cotation du titre HoloFind par Euronext sont uniquement dues à un retard de dans les délais de publication des rapports annuels des comptes 2016.**

Afin de rassurer l'ensemble de ses actionnaires et de faire taire définitivement les rumeurs, le groupe a décidé de communiquer en toute sincérité sur l'objet qui a motivé la décision de suspension temporaire de la cotation du titre par Euronext.

La raison de cette suspension temporaire est simplement et uniquement un retard dans la publication des comptes de la société HoloFind selon l'article (7.3.1. iv).

Le groupe s'engage à ce que ce rapport soit publié dès qu'il sera finalisé, de façon à reprendre la cotation du titre de toute urgence et que tout revienne à la normale.

*« Pour information, nous avons pris connaissance de cette suspension comme tout actionnaire lors de l'ouverture du marché le lundi 5 juillet, nous avons immédiatement contacté Euronext pour en comprendre les raisons.*

*Nous avons décidé de prendre le temps nécessaire pour analyser la situation avec toutes les parties prenantes, puis nous avons agi pour réduire au plus vite les délais de publication, avant de décider de communiquer à nos actionnaires, afin de le faire sur des éléments solides, réfléchis et fiables. »*

Durant toute la semaine du 3 juillet nous avons engagé des échanges constructifs avec tous les intervenants sur ce dossier et une réunion décisive s'est tenue le vendredi 7 juillet pour mettre en place un planning de production en urgence. Les commissaires aux comptes ont compris la situation très délicate et s'efforcent de finaliser leurs travaux le plus rapidement possible tout en respectant leurs obligations professionnelles.

La direction annonce qu'elle expliquera clairement toutes les raisons de cet incident lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui sera fixée pour septembre 2017 durant laquelle nos actionnaires auront toutes les informations qui leur sont dues.

Seront aussi communiquées aux actionnaires les sanctions internes et externes qui auront été prises. Ainsi que les nouvelles solutions qui toucheront aux procédures, à l'organisation et à la gouvernance de la société pour que ce grave incident ne reproduise plus jamais. Pour le moment elle focalise sur toute son énergie et ses ressources sur la reprise de la cotation dans les meilleurs délais.

La direction du groupe s'engage à respecter les impératifs fixés par Euronext, et affirme que tout sera mis en place pour que ce retard ne se reproduise plus à l'avenir par respect pour ses actionnaires.

Par souci de transparence le groupe a pris la décision de publier une partie de la lettre d'Euronext dont nous respectons entièrement la décision.

Extrait du courrier d'Euronext date du 30 juin 2017 :

Objet : Suspension temporaire de la cotation de votre société sur Euronext Growth Paris (ex Alternext) pour non-respect de l'obligation de publication.

---

A ce jour, votre société n'a toujours pas publié de rapport annuel pour 2016.

Par conséquent, Euronext a pris la décision de suspendre la cotation de votre société en application des dispositions de l'article 7.3.1 (iv) des règles d'Euronext Growth.

La reprise de la cotation se fera dès lors que votre société aura pris les dispositions requises pour se conformer auxdites règles et après nous en avoir informé de même que l'AMF en copie de ce courrier.

« Cet incident ne doit pas occulter le fait que nous poursuivons notre stratégie de développement et que l'intégralité de notre plan exposé lors de l'AG du 10 avril 2017, validé par les actionnaires est appliqué avec intensité et en toute sérénité. Ces éléments déterminants à court terme donneront nous l'espérons au groupe une autre dimension. »

---

#### **About HOLOSFIND.com**

**Le Groupe HOLOSFIND (ALHOL) fondé en 1996 par Monsieur Sylvain Bellaïche développe une offre unique sur le marché à travers son software de **convergence SOCIAL RETAIL****

**DIGITAL SOCIAL RETAIL** filiale américaine du Groupe, propose le software « **Social Retail** » digital convergence platform. Des sociétés connectent des objets. **Digital Social Retail** connecte des restaurants, des banques, des rues, des campus (ESSEC), des villes (Saint-Etienne), station de ski Courchevel grâce à notre plateforme Social Retail [www.digitalsocialretail.com](http://www.digitalsocialretail.com). Elle est partenaire de LG et Samsung.

**SDK Invest** filiale du groupe a pour objectif de prendre des participations ou faire des acquisitions dans les secteurs innovants en Europe et USA corrélés avec notre technologie Social Retail.

**HOLOSFIND** est éligible aux FCPI et au PEA-PME. HOLOSFIND est une société cotée sur **Euronext Growth Paris**. ISIN : FR0010446765 – ALHOL (Visa AMF : 08-090)